

Que faire si vous vivez une situation difficile à Boréal?

Que votre situation concerne une note, une décision administrative, un service, un conflit, de la discrimination, du harcèlement ou toute autre préoccupation, vous pouvez compter sur des ressources et des démarches pour vous accompagner.

Si votre situation est liée à votre cours (Question, insatisfaction, appel d'une note finale)?

1. Commencez par en parler

Discutez avec les personnes suivantes, dans l'ordre :

- Personne qui donne le cours
- Doyen associé ou doyenne associée
- Direction du Bureau de la vice-présidence à l'enseignement (BVPE)

Si la situation n'est pas réglée et que vous souhaitez contester une note, suivez la démarche ci-contre.

2. Vous souhaitez contester une note?

Remplissez le formulaire [Appel de note](#).

- Envoyez-le au Bureau des admissions et du registrariat (BAR) à registrariat@collegeboreal.ca.
- Après avoir reçu l'accusé de réception, payez les frais de service applicables.

3. Votre appel doit inclure

Préparez les motifs de votre appel et les faits pertinents. Au besoin, joignez une lettre explicative ou d'autres documents.

Vous souhaitez contester une décision administrative ou une sanction officielle?

Vous avez 10 jours ouvrables suivant la réception de l'avis écrit pour faire appel.

1. Commencez par en parler

Discutez-en avec la personne qui a imposé la décision ou la sanction. Rencontrez ensuite le doyen associé ou la doyenne associée, puis, en dernier recours, la direction du service d'appui au BVPE.

2. Si le problème n'est pas réglé

Pour contester officiellement la décision ou la sanction :

- Remplissez et soumettez le formulaire [Appel d'une décision administrative ou d'une sanction](#).
- Payez les frais applicables.

3. Votre appel doit inclure

Préparez les motifs de votre appel et les faits pertinents. Au besoin, joignez une lettre explicative ou d'autres documents.

Vous avez une préoccupation concernant un service de Boréal?

1. Commencez par en parler

Discutez-en avec la personne qui a imposé la décision ou la sanction. Rencontrez ensuite le doyen associé ou la doyenne associée, puis, en dernier recours, la direction du service d'appui au BVPE.

2. Si la situation n'est pas réglée

Demandez à parler à la personne responsable du secteur.

Vous vivez une situation de violence, de harcèlement, de discrimination ou de racisme?

1. Commencez par en parler

Discutez-en avec la personne qui a imposé la décision ou la sanction. Rencontrez ensuite le doyen associé ou la doyenne associée, puis, en dernier recours, la direction du service d'appui au BVPE.

2. Si la situation n'est pas réglée

Demandez à parler à la personne responsable du secteur.

3. Si aucun accord n'est atteint

Remplissez et soumettez le formulaire [Déclaration d'une plainte](#) auprès des SAEE.

4. Besoin d'aide?

Les SAEE peuvent vous écouter, vous accompagner et vous expliquer vos options. servicesauxetudiants@collegeboreal.ca

IMPORTANT

Si votre situation concerne du harcèlement, de l'intimidation, du racisme, de la discrimination, de la haine ou un enjeu de sécurité, suivez la démarche lorsque possible.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise de parler aux personnes concernées, communiquez directement avec les SAEE. Vous n'avez pas à suivre les autres étapes du processus.

Signalement anonyme

Vous pouvez soumettre une plainte de violence, de harcèlement, de discrimination et de racisme sans vous identifier : passez directement à la question 5 du formulaire.

Formulaire de plainte

Un signalement anonyme peut toutefois limiter la capacité du Collège à enquêter ou à assurer un suivi.

Situation urgente

Si vous ou une autre personne êtes en danger immédiat :

Composez le 911 ou communiquez immédiatement avec la sécurité de votre campus.

Avant d'écrire à Solutions

- ✓ J'ai tenté les démarches prévues.
- ✓ J'ai communiqué avec les personnes responsables aux étapes précédentes.
- ✓ Je comprends que Solutions n'est pas un processus d'appel et ne remplace pas les procédures officielles.

solutions@collegeboreal.ca